

KVABB – CRECCB

Maurice Verdoncklaan 57

9050 GENTBRUGGE

Gentbrugge, 01 octobre 2020

Cher Premier ministre De Croo,

Par cette lettre, nous souhaitons vous faire part de la situation problématique et tout à fait exceptionnelle qui risque de se prolonger au cours de l'année civile 2020 dans tous les bureaux comptables, et bien plus encore dans les petits bureaux comptables.

Il règne actuellement une **pression considérable** quant à l'achèvement de notre travail dans les délais prévus. La crise du Corona ayant repoussé un certain nombre de délais, par exemple le délai de soumission de l'impôt sur les sociétés, il nous semblerait logique que d'autres échéances soient également repoussées, de sorte que la soumission de la déclaration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques **reste "possible"** dans tous les bureaux.

Nous argumentons ces circonstances exceptionnelles en vous décrivant les points suivants:

- Les cabinets comptables **ont perdu énormément de temps** à assister et soutenir leurs clients en raison des nombreuses mesures mise en place lors du confinement puis à la crise du Corona - En outre, bon nombre d'employés des cabinets comptables ont été contraints de **travailler à domicile**, où la productivité n'était pas vraiment atteinte. Nous avons constatés également de fréquentes diminution du personnel, dues à des infections par le covid-19, ou à des mises **en quarantaine obligatoire**.
- De surcroît, les déclarations de **TVA trimestrielles et mensuelles** font d'octobre un mois déjà surchargé.
- De plus, le gouvernement a introduit **la règle du 'carry-back'** afin de déduire à l'avance les pertes de 2020 des bénéfices de l'exercice 2019. Afin de ne pas tomber dans un dédale de dispositifs de sanctions en tout genre, il est très important que nous puissions travailler avec les chiffres les plus récents de 2020 afin de calculer les pertes. Cependant, il serait utile que nous puissions travailler avec les chiffres de 10 mois.
- Cette année encore, nous avons pû constater que **les systèmes informatiques** ne fonctionnent pas de manière fiable et que nous perdons un temps précieux à attendre que les moteurs se remettent en route et que toutes les applications soient enfin disponibles. De leur côté, nos membres nous signalent toutes ces perturbations.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir confronter ces arguments à la réalité et nous espérons pouvoir reporter la soumission de l'impôt sur le revenu des personnes physiques au 30.11.2020 (au lieu du 22.10.2020).

En attendant une réponse positive, je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Ludo Van den Bossche

Président de l'Association professionnelle CRECCB